



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR REGLEMENT NUMERO 461-2022
MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 406-2020 ETABLISSANT UN
PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR L'ABATTAGE
DE FRENES ET LA REPLANTATION DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 282-09-2022, *le Règlement numéro 461-2022 modifiant le Règlement numéro 406-2020 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À NICOLET, ce 22 septembre 2022.

M^e Magali Loisel
Greffière